



VEILLE INSTITUTIONNELLE

ACTUALITE DE L'IPS

Rendez-vous institutionnels.....p. 2

PROTECTION SOCIALE – AFFAIRES SOCIALES

Actualité politique.....p. 3

- Les dépenses de protection sociale inefficaces pour 7 Français sur 10
- Une proposition de loi visant à lutter contre la fraude sociale

Travaux parlementairesp. 4

- PLFSS 2014 : la clause de recommandation adoptée par les députés
- La 1^e partie du PLF 2014 adoptée à l'Assemblée
- Audition de Mireille Elbaum par la MECSS
- Questions parlementaires

SANTE

Actualité politique.....p. 8

- Rapport sur la gouvernance et l'utilisation des données de santé
- Ouverture de la première base de données publique des médicaments
- La réforme de la dépendance, priorité du Gouvernement en 2014

Travaux parlementairesp. 9

- Rapport d'information du sénateur Yves Daudigny sur les médicaments génériques

Nominations.....p. 9

- Nouvelle présidente du collège des directeurs généraux des ARS
- Benoît Vallet, nouveau Directeur général de la santé
- Nouvelles conseillères santé aux cabinets de Marisol Touraine et Geneviève Fioraso

RETRAITES ET PREVOYANCE

Actualité politique.....p. 11

- Poursuite des discussions sur la réforme de la gouvernance des régimes de retraite des professions libérales

Travaux parlementairesp. 11

- Le projet de loi sur la réforme des retraites rejeté au Sénat ?
- Questions parlementaires

AGENDA 2013p. 14

RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS

Les députés **Pascal Terrasse**, secrétaire du Parti Socialiste chargé de la protection sociale, et **Arnaud Robinet**, secrétaire de l'UMP chargé des retraites, co-présideront la 2^e rencontre du club parlementaire « Avenir de la protection sociale », **le 12 novembre de 8h30 à 10h à l'Assemblée nationale**.

Cette 2^e rencontre, en partenariat avec l'Institut de la Protection Sociale, sera organisée sur le thème « Financement de la protection sociale : quel modèle de solidarité pour demain ? ».

La présidente du Haut Conseil du financement de la protection sociale, **Mireille Elbaum**, interviendra lors de ce petit-déjeuner, afin de présenter les réflexions menées par le Haut conseil, qui a remis en juin dernier un rapport sur la clarification et la diversification des ressources des régimes de la protection sociale.

ACTUALITE POLITIQUE

Les dépenses de protection sociale inefficaces, pour 7 Français sur 10

Les personnes interrogées par l'**Ifop** portent un jugement sévère sur les dépenses de protection sociale en France. Il ressort d'abord de cette étude qu'une large majorité des personnes interrogées estime que l'argent public consacré chaque année par le pays à sa politique de protection sociale et de santé est utilisé de manière inefficace (71 %).

Cette étude dresse d'autres constats :

- les Français sont sévères s'agissant des trois autres grandes finalités du système de protection sociale : 36 % pensent qu'il permet de prendre en charge la dépendance des personnes âgées, 38 % de garantir une fin de vie de qualité et 28 % d'offrir une retraite convenable aux personnes âgées ;
- ils sont partagés sur les solutions de financement : 53 % adhèrent à l'idée qu'il faudrait financer par l'impôt ou la CSG, et non par les cotisations, les prestations dites universelles, à savoir la famille et la maladie ; 52 % penchent pour un financement exclusivement par les cotisations sociales des prestations dites contributives, retraites et chômage. Seuls 33% sont d'accord avec l'idée de laisser plus de place aux assurances privées et mutuelles pour permettre une réduction des déficits.

Voir le sondage :

<http://www.acteurspublics.com/2013/10/08/les-depenses-de-protection-sociale-sont-inefficaces-pour-7-francais-sur-10>

Parallèlement, le cabinet de Conseil **Ernst & Young** a mené une étude expliquant que l'effort doit porter en priorité sur la coordination des intervenants ainsi que sur la mutualisation des actions et moyens dans les domaines où cela fait sens (action sociale, lutte contre la précarité).

Parmi les pistes préconisées par Ernst & Young :

- proposer une offre coordonnée et adaptée en réponse aux besoins immédiats de l'utilisateur, en mettant l'accent sur une plus forte coopération des acteurs ;
- exploiter toutes les opportunités offertes par les développements en cours pour mettre à disposition des acteurs concernés la connaissance de la situation de l'utilisateur, des besoins et des prestations servies, afin de cibler plus efficacement les prestations. Cela permettra de faire évoluer le système – fonctionnant actuellement en silos, par politique d'intervention – vers une organisation mettant en œuvre une politique globale de prestations centrée sur l'assuré, sa situation et ses besoins ;
- agir conjointement sur la sensibilisation et la prévention.

Voir la synthèse de l'étude :

<http://www.acteurspublics.com/2013/10/08/la-preservation-du-systeme-de-protection-sociale-passe-par-la-coordination-des-intervenants>

Une proposition de loi visant à lutter contre la fraude sociale et à améliorer la protection du système social

Le sénateur **Albéric de Montgolfier** (UMP, Eure-et-Loir) a déposé une proposition de loi visant à lutter contre la fraude sociale. Ce texte a plusieurs objectifs :

- instaurer une logique de gestion saine et optimale de l'argent public. Les finances publiques doivent ainsi entrer dans une logique d'efficacité afin de dégager les moyens nécessaires au service des plus démunis ;
- répondre au sentiment d'injustice qui a gagné tous les Français. Une solidarité nouvelle s'appuierait sur une lutte intransigeante envers la fraude, dont les sommes récupérées seraient utilisées pour financer des programmes sociaux ciblés, telle que la dépendance.

Parmi les articles notables du texte :

- l'**article 9** propose d'étendre la flagrance sociale à tout type de fraude sociale ;
- les **articles 11** et **12** visent à renforcer les sanctions existantes afin de mieux lutter contre la fraude ;
- l'**article 13** vise à remplacer la carte d'assurance maladie 2 par une carte d'assurance maladie biométrique ;
- l'**article 14** vise à ouvrir le revenu de solidarité active à compter de la date à laquelle la demande est complète pour éviter toutes sortes d'abus.

Voir la proposition de loi :

<http://www.senat.fr/leg/pp12-842.pdf>

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

PLFSS 2014 : la « clause de recommandation » des organismes assureurs adoptée par les députés

320 députés ont voté pour, 243 députés ont voté contre et 5 députés se sont abstenus, lors du vote en 1^e lecture, le 29 octobre, du PLFSS 2014 à l'Assemblée.

Le gouvernement a adopté à l'Assemblée un amendement du Gouvernement n°792, après l'article 12, mettant en place une « clause de recommandation » à la place de la « clause de désignation », annulée par la décision du Conseil constitutionnel, en juin dernier. Cet article autorise la recommandation par les partenaires sociaux d'un ou plusieurs organismes d'assurance pour la protection sociale complémentaire collective (santé et prévoyance). **Cet amendement prévoit, pour les entreprises des branches qui opteront pour la clause de recommandation, un forfait social plus avantageux. La majoration du taux du forfait social s'appliquerait à partir du 1^{er} janvier 2015.**

Voir l'amendement :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/1412/AN/792.asp>

Voir le texte adopté à l'Assemblée :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0224.asp>

PROTECTION SOCIALE - AFFAIRES SOCIALES

Articles pertinents	<p>Article 4 : Institution d'une contribution des organismes complémentaires au financement du forfait « médecin traitant ».</p> <p>Article 10 : Création d'une cotisation dé plafonnée d'assurance vieillesse de base pour le régime social des indépendants (RSI).</p> <p>Après l'article 12 : « Clause de recommandation » : recommandation par les partenaires sociaux d'un ou plusieurs organismes d'assurance pour la protection sociale complémentaire collective, et modulation du taux du forfait social en faveur des branches ayant opté pour les organismes recommandés.</p> <p>Article 33 : Réforme de la tarification à l'activité des établissements de santé, notamment par l'adaptation du financement des activités « isolées » réalisées par des établissements de santé situés dans des zones peu dense.</p>
Rapporteurs à l'Assemblée	<p>Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> -recettes et équilibre général : M. Gérard Bapt (SRC, Haute-Garonne) -assurance maladie : M. Christian Paul (SRC, Nièvre) -secteur médico-social : Mme Martine Pinville (SRC, Charente) -assurance vieillesse : M. Michel Issindou (SRC, Isère) -accidents du travail, maladies professionnelles : M. Laurent Marcangeli (UMP, Corse du Sud) -famille : Mme Marie-Françoise Clergeau (SRC, Loire-atlantique) <p>Rapporteur pour avis (Commission des finances): Mme Valérie Rabault (SRC, Tarn-et-Garonne)</p>
Amendts adoptés	<p>Après l'article 12 : n°792 du Gouvernement : vise à mettre en place une « clause de recommandation », qui viendra remplacer la clause de désignation annulée par le Conseil constitutionnel en juin 2013.</p> <p>A l'article 22 : n°AS377 de Christian Paul (SRC, Nièvre) : vise à garantir un niveau minimal de prise en charge par les organismes complémentaires dans le cadre des contrats dits solidaires et responsables. Il précise par ailleurs que les frais d'optique devront impérativement faire l'objet d'un niveau minimal de prise en charge et d'un plafond tarifaire. Enfin, afin de faire des contrats responsables de véritables instruments de régulation de l'offre de soins, il est proposé de plafonner la prise en charge des dépassements d'honoraires pratiqués par les médecins à 100 % du tarif opposable.</p> <p>A l'article 45 : n°839 de Christian Paul (SRC, Nièvre): prévoit de préciser les conditions de prise en charge des frais exposés, en sus des tarifs de responsabilité de certaines dépenses de santé. Pour ces actes, un niveau minimal de prise en charge et un plafond tarifaire pourront être définis par décret, afin de garantir à la fois un bon niveau de couverture pour les patients et une certaine régulation du secteur. Cet amendement précise à ce titre que les frais d'optique devront impérativement faire l'objet d'un niveau minimal de prise en charge et d'un plafond tarifaire. Par ailleurs, afin de faire des contrats responsables de véritables instruments de régulation de l'offre de soins, cet amendement propose de plafonner la prise en charge des dépassements d'honoraires pratiqués par les médecins, plafond qui sera déterminé par décret en Conseil d'Etat.</p>
Rapporteurs à l'Assemblée	<p>Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> -recettes et équilibre général : M. Gérard Bapt (SRC, Haute-Garonne) -assurance maladie : M. Christian Paul (SRC, Nièvre) -secteur médico-social : Mme Martine Pinville (SRC, Charente) -assurance vieillesse : M. Michel Issindou (SRC, Isère) -accidents du travail, maladies professionnelles : M. Laurent Marcangeli (UMP, Corse du Sud) -famille : Mme Marie-Françoise Clergeau (SRC, Loire-atlantique) <p>Rapporteur pour avis (Commission des finances): Mme Valérie Rabault (SRC, Tarn-et-Garonne)</p>
Rapporteurs au Sénat	<p>Commission des Affaires sociales du Sénat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equilibres financiers : M. Yves Daudigny (Soc, Aisne) - Assurance maladie : M. Yves Daudigny (Soc, Aisne) - Médico-Social : M. Georges Labazée (Soc, Pyrénées-Atlantiques) - Famille : Mme Isabelle Pasquet (PC, Bouches-du-Rhône) - Assurance vieillesse : Mme Christiane Demontès (Soc, Rhône) - Accidents du travail : M. Jean-Pierre Godefroy (Soc, Manche)
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - 12 novembre 2013 : Examen du PLFSS au Sénat. - 3 décembre 2013 : Adoption définitive du PLFSS.

PROTECTION SOCIALE - AFFAIRES SOCIALES

La 1^e partie du PLF 2014 adoptée à l'Assemblée

Les députés ont adopté la première partie du PLF 2014 (volet recettes) en séance publique, et examinent jusqu'à la mi-novembre la deuxième partie (volet dépenses).

Un amendement déposé à l'article 6 du PLF par les députés Olivier Dassault (UMP, Oise) et Arlette Grosskost (UMP, Haut-Rhin) vise à **relever la réduction d'impôt « Madelin »** sous le plafonnement global de 18000 euros et 4% du revenu imposable du contribuable, dans le but d'améliorer l'attractivité de cette disposition et de soutenir les PME. Cet amendement **a été rejeté**.

Voir l'amendement :

http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/1395A/CIION_FIN/CF454.asp

Voir la 1^e partie du PLF 2014 adoptée à l'Assemblée :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta-pdf/1395-p.pdf>

Articles pertinents	Article 5 : Suppression de l'exonération fiscale de la participation de l'employeur aux contrats collectifs de complémentaire santé. Cette mesure s'inscrit dans un objectif de généralisation de la couverture complémentaire santé qui requiert d'augmenter les recettes fiscales. Article 6 : Suppression de l'exonération d'impôt sur le revenu des majorations de retraite ou de pension pour charge de famille. Article 9 : Taxe exceptionnelle de solidarité sur les hautes rémunérations versées par les entreprises qui versent des rémunérations supérieures à 1 million d'euros à leurs dirigeants et salariés. Son taux est fixé à 50% mais sera plafonné à 5% du chiffre d'affaires de l'entreprise. Article 10 : Création d'une contribution sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) de 1% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros. Article 78 : Recentrage de l'exonération des cotisations employeurs en faveur des organismes d'intérêts général et associations en zone de revitalisation rurale.
Rapporteurs généraux	<u>Assemblée nationale</u> : Christian Eckert (Soc, Meurthe-et-Moselle) <u>Sénat</u> : François Marc (Soc, Finistère)
Calendrier	- <u>Examen en Commission des Finances à l'Assemblée</u> : Consulter l'agenda de la Commission des Finances : http://www.assemblee-nationale.fr/agendas/agendas_cfiab.asp - <u>Discussion en séance publique à l'Assemblée</u> : - Examen en séance de la 2 ^e partie à partir du 22 octobre - Examen en commission au Sénat à partir du 13 novembre

Audition de Mireille Elbaum par la MECCS

La **Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale** a auditionné le 24 octobre la présidente du Haut conseil du financement de la protection sociale, **Mireille Elbaum** sur le financement de la branche famille.

La présidente du Haut conseil a apporté les éléments d'éclairage suivants :

- Un rapport du Haut conseil sera remis début 2014 sur la question du coût du travail ;
- Les travaux du Haut conseil portent sur la clarification du financement et la diversification des ressources de tous les régimes de protection sociale. Le travail a été réalisé à ressources constantes pour les régimes de protection sociale et à prélèvements constants supportés par les entreprises et les ménages ;
- Parmi les scénarios proposés, une réaffectation des impôts et taxes de la branche vieillesse à la branche famille ; un autre scénario consiste en une augmentation de la CSG au bénéfice de la branche famille, avec un transfert de cotisations sociales patronales de la branche famille vers la branche vieillesse et une diminution des cotisations sociales vieillesse à la charge des salariés ;
- Sur l'évolution des déficits, elle considère qu'une grande part est liée à la problématique des recettes, et l'ensemble des dépenses de la protection sociale a tendance à s'infléchir. Dans une perspective de long terme, il faut s'interroger sur l'écart entre la dynamique tendancielle des dépenses et celle des recettes.

Voir le compte-rendu de l'audition :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/cr-mecss/13-14/c1314002.pdf>

Questions parlementaires :

Sur les fraudes aux aides sociales :

Le député **Thierry Mariani** (UMP, français établis hors de France) a interrogé la ministre des Affaires sociales et de la Santé sur les fraudes aux aides sociales. La Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) a déclaré que le revenu de solidarité active (RSA) et les aides au logement constituaient les principales fraudes détectées en 2012. Selon la CNAF, ces fraudes sont en hausse de 19,7 % en un an. Alors que la Cour des comptes s'alarme de la gestion de la sécurité sociale dans son rapport annuel sur l'application de la loi de financement de la sécurité sociale présenté le 17 septembre 2013, il souhaite connaître les dispositifs envisagés par le Gouvernement pour lutter contre la fraude aux aides sociales.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38983QE.htm>

Sur le régime social des indépendants (RSI) :

Le député **Jean Grellier** (SRC, Deux-Sèvres) a interpellé la ministre des Affaires sociales sur les difficultés de la gestion des cotisations sociales des entreprises soumises au Régime social des indépendants. Il est actuellement régulièrement interpellé par des entreprises de sa circonscription qui subissent de grandes difficultés du fait de la gestion de leurs cotisations par le RSI. Le mode de fonctionnement du RSI s'avère pour leurs adhérents aussi déconcertant que flou ainsi que sur la manière dont cet organisme gère leurs cotisations. Compte-tenu des nombreux dysfonctionnements constatés, qui épuisent les entreprises adhérentes dans de nombreuses formalités et démarches administratives, il souhaiterait connaître les mesures qui pourraient être engagées par le Gouvernement pour que cette caisse de protection sociale puisse fonctionner correctement sans pénaliser l'activité de ses adhérents.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-38980QE.htm>

Le député **Bernard Lesterlin** (SRC, Allier) a interpellé la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme sur les dysfonctionnements du régime social des Indépendants. Il a récemment été interpellé par plusieurs entrepreneurs affiliés au RSI qui expriment un mécontentement à propos de son fonctionnement, de sa réactivité, de sa communication et de son efficacité. Une certaine opacité est pointée du doigt quant à la gestion même de cet organisme. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer quelles dispositions ont été prises ou vont être prises par le Gouvernement pour rendre le RSI plus efficace dans les missions qui sont les siennes.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-41231QE.htm>

ACTUALITE POLITIQUE

Remise à Marisol Touraine d'un rapport sur la gouvernance et l'utilisation des données de santé

Pierre-Louis Bras, secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, a remis un rapport à la ministre, **Marisol Touraine**, sur le thème de la gouvernance et de l'utilisation des données de santé. Ce rapport s'inscrit en cohérence avec le rapport, publié en juillet dernier, de Jean-Yves Grall, sur la réorganisation des vigilances sanitaires, ainsi qu'avec le projet stratégique 2013-2016 de la HAS présenté le 25 septembre.

Ce rapport présente les éléments d'analyse suivants :

- Il fait état d'une base de données défectueuse en matière de protection des données personnelles et de recherche (par exemple médico-économique), et souligne l'opportunité d'une base de données plus ouverte, plus fonctionnelle, mais qui respecterait les principes de protection de la vie privée, notamment en évitant une ré-identification des personnes inscrites ;
- Il propose ainsi de trier les données, entre celles anonymisables et celles qui pourraient conduire à une ré-identification. Les premières feraient l'objet d'une communication publique, sous un strict contrôle de la CNIL et selon un équilibre entre les risques de ré-identification et les bénéfices (vigilance sanitaire, connaissance médico-économique).

Voir le rapport :

http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_donnees_de_sante_2013.pdf

Ouverture sur le site medicaments.gouv.fr de la première base de données publique des médicaments

Cette base de données publique vise, pour la 1^{er} fois, à permettre au grand public et aux professionnels de santé un accès aisé aux données et documents de référence sur les médicaments et produits de santé commercialisés ou ayant été commercialisés durant les deux dernières années.

Voir la base de données :

<http://www.sante.gouv.fr/ouverture-de-la-premiere-base-de-donnees-publique-des-medicaments,13803.html>

La réforme de la dépendance, priorité du Gouvernement en 2014

Une loi sur l'autonomie devrait être adoptée d'ici à la fin de l'année prochaine, a annoncé le Premier ministre. Le chef du gouvernement a dévoilé le calendrier de cette future loi de programmation et d'orientation sur l'autonomie. *"Le gouvernement a décidé de présenter un projet global mis en œuvre en deux temps, sur la durée du quinquennat"*. Le texte prendra ainsi *"la forme d'une loi d'orientation et de programmation sur l'adaptation de la société au vieillissement"*, a-t-il annoncé.

La ministre déléguée aux Personnes âgées, **Michèle Delaunay**, engagera en novembre, en lien avec **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales et de la Santé, **une concertation sur le projet de loi d'orientation et de programmation**, notamment avec les départements, les professionnels du secteur et les partenaires sociaux. Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) sera ensuite saisi, au premier trimestre 2014, d'un projet de loi, pour un dépôt au Parlement au printemps et une adoption avant la fin de l'année.

Ce calendrier doit permettre une entrée en vigueur des mesures au 1^{er} janvier 2015, notamment une pleine affectation de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) à cette réforme. La première étape du projet gouvernemental doit concerner le "maintien à domicile", impliquant la réforme de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et des mesures de prévention.

Une deuxième étape, qui interviendra dans la *"seconde partie du quinquennat"*, selon Jean-Marc Ayrault, portera sur l'accompagnement et la prise en charge en établissement. Elle devra notamment prévoir des mesures pour *"réduire le reste à charge des résidents"* en établissements pour personnes âgées.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Un rapport d'information du sénateur Yves Daudigny (Soc, Aisne) sur les médicaments génériques

Ce rapport rappelle les avancées, les économies et les difficultés générées et rencontrées par les médicaments génériques.

L'avenir n'appartient plus selon ce rapport aux médicaments « chimiques », mais aux médicaments biologiques. Il indique à cet égard que plusieurs brevets vont arriver à échéance dans les années à venir, permettant de commercialiser des médicaments « biosimilaires ».

Voir le rapport :

<http://www.senat.fr/rap/r12-864/r12-8641.pdf>

NOMINATIONS

Une nouvelle présidente du collège des directeurs généraux des agences régionales de santé

Créé en 2011, peu après la mise en place des 26 agences régionales de santé (ARS), le collège des directeurs généraux change de président. En fonction depuis le début, **Christophe Jacquinet**, par ailleurs patron de l'ARS de Rhône-Alpes, se voit remplacé par **Marie-Sophie Desaulle**, qui dirige depuis avril 2010 l'ARS des Pays de la Loire.

Ce collège, qui se réunit une fois par mois, est chargé de renforcer la visibilité nationale des ARS et d'organiser la représentation des directeurs généraux. Marie-Sophie Desaulle, 55 ans, ancienne élève de l'IEP de Bordeaux et de l'École nationale de santé publique, a officié au cours de sa carrière comme directrice du centre hospitalier Antoine-Béclère de Clamart à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) entre 1996 et 2001. Elle a également piloté l'agence régionale de l'hospitalisation de Poitou-Charentes, de 2006 à 2009. Marie-Sophie Desaulle a aussi présidé l'Association des paralysés de France entre 2000 et 2007.

Benoît Vallet est nommé Directeur général de la Santé

Le professeur **Benoît Vallet**, responsable de la clinique d'anesthésie-réanimation de l'hôpital Jeanne de Flandre au centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Lille, président de la commission médicale d'établissement du CHRU et président de la collégiale française des enseignants d'anesthésie-réanimation, a été nommé Directeur général de la santé le 23 octobre.

Agé de 55 ans, Benoît Vallet, après des études de médecine à Paris-Ouest de 1978 à 1985, a été diplômé de la faculté de médecine de Lille en 1990. Il a ensuite été chef de clinique en anesthésiste-réanimation, puis praticien hospitalo-universitaire au CHRU de Lille. Après avoir soutenu une thèse d'université en 1994 et une habilitation à diriger des recherches en 1996, il est devenu professeur des universités – praticien hospitalier en 1998. Il a pris en 2005 la responsabilité de la fédération d'anesthésie-réanimation du CHRU de Lille, puis celle du pôle en 2010. Membre de la CME depuis 2001, il en a été élu président en 2011 et siège au directoire du CHRU.

Une nouvelle conseillère santé au cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Anne Jouvenceau est diplômée d'une Maîtrise de neurosciences du comportement de l'université Aix-Marseille-II, d'un DEA de biologie du vieillissement de l'université Paris-VII, d'une thèse et doctorat de sciences de la vie et de biologie du vieillissement de l'université Paris-VI. Elle a été nommée le 4 octobre conseillère santé et sciences du vivant au sein du cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **Geneviève Fioraso**, après avoir été chargée de mission au sein du cabinet.

Une nouvelle conseillère en charge des politiques publiques de santé auprès de Marisol Touraine

Catherine Bismuth a été nommée Conseillère auprès de la ministre déléguée chargée de la Famille, **Dominique Bertinotti**, ainsi que Conseillère en charge des politiques publiques de santé au cabinet de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, **Marisol Touraine**.

ACTUALITE POLITIQUE

Poursuite des discussions sur la réforme de la gouvernance des régimes de retraite des professions libérales

L'article 32 du projet de loi sur les retraites a donné lieu à de vifs débats lors de son examen à l'Assemblée. Le gouvernement a rappelé tout au long des débats sa "ferme détermination" à réformer la gouvernance de la CNAVPL. Le gouvernement a cependant modifié l'article, suite aux négociations avec l'UNAPL et la CNAVPL.

Plusieurs amendements du gouvernement ont été adoptés lors de l'examen à l'Assemblée :

- Sur la nomination du directeur : 5 ans au lieu de 6, renouvelable une fois sur proposition du conseil d'administration à partir d'une liste de 3 noms, établie par le ministre. Avant ce terme, il ne peut être mis fin aux fonctions, qu'après avis favorable du conseil à la majorité des deux tiers ;
- La CNAVPL est administrée par un conseil d'administration composée des présidents des sections et de 6 représentants des organisations syndicales interprofessionnelles des professions libérales ;
- Les sections professionnelles peuvent créer entre elles des associations loi de 1901 relative au contrat d'association ou des groupements d'intérêt économique.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Le projet de loi sur la réforme des retraites rejeté au Sénat ?

Le projet de loi sur les retraites **a été rejeté en commission des Affaires sociales au Sénat**. Les sénateurs du groupe CRC n'ont pas adopté les articles du projet de loi, ce qui a contraint les groupes SRC, CRC et écologiste à rejeter le texte.

Le texte n'a donc pas évolué en commission. Le projet de loi discuté en séance au Sénat, du 28 octobre, au 5 novembre, est donc celui adopté à l'Assemblée.

Les députés du groupe CRC ont déjà annoncé qu'ils ne voteraient pas le texte en l'état actuel, accusé d'imposer : « à la jeunesse de si sombres perspectives alors que jamais la richesse financière de notre pays n'a été aussi grande ». Le texte devrait être rejeté au Sénat. Il reviendra à l'Assemblée nationale le 20 novembre prochain.

Voir le projet de loi résultant des délibérations de l'Assemblée nationale :

<http://www.senat.fr/leg/pjl13-071.pdf>

RETRAITES ET PREVOYANCE

<p>Articles pertinents</p>	<p>Article 2 : allongement de la durée d'assurance requise pour liquider une pension sans décote (41,75 ans pour la génération 1958 ; 43 ans pour la génération 1973). Article 4 : augmentation des cotisations pour les entreprises, les salariés et les retraités. Article 6 : instauration du compte personnel de prévention de la pénibilité. Article 11 : réforme de la retraite progressive, avec un abaissement de l'âge à partir duquel les assurés pourront entrer en retraite progressive. Article 12 : dispositions sur le cumul emploi-retraite, en mettant fin à la notion de groupes de régimes et en généralisant le principe de cotisations non génératrices de droits nouveaux à retraite, quel que soit le régime et l'âge auquel l'assuré a liquidé ses pensions. Article 14 : modification des modalités de validation des trimestres de retraite pour les carrières à temps très partiel ou à faible rémunération. Article 15 : élargissement des trimestres pris en compte pour le bénéfice d'un départ anticipé pour carrière longue. Article 16 : tarif préférentiel de rachat de trimestres d'études pour les jeunes entrants dans la vie active. Article 19 : affiliation des conjoints collaborateurs des indépendants à l'assurance volontaire vieillesse. Article 26 : introduction d'un nouveau service aux assurés, en ligne, leur donnant accès à leurs informations retraite. Article 28 : pour les assurés affiliés à plusieurs régimes, calcul de la pension comme si l'assuré avait relevé d'un seul régime. Article 29 : suppression du versement forfaitaire unique, remplacé pour les mono-pensionnés par un remboursement de cotisations, et mutualisation des pensions pour les poly-pensionnés afin que la pension donnant lieu à VFU soit servie en rente par le régime servant la pension la plus importante. Article 32 : gouvernance du régime de retraite des professions libérales. Article 33 : externalisation des régimes de retraite gérés en interne par les entreprises (délai de 5 ans pour les entreprises).</p>
<p>Amendts adoptés en Commission au Sénat</p>	<p>A l'article 2 : N°250 du Groupe UMP et n°321 rect. du Groupe Ecolo: supprimer cet article. Après l'article 4 : n°359 du Groupe UDI, n° 376 rect. du Groupe RDSE et n°397 de Gilbert Barbier (RDSE, Jura): supprimer cet article. A l'article 6 : n°260 du Groupe UMP et n°327 rect. du Groupe Ecolo: supprimer cet article.</p>
<p>Rapporteurs</p>	<p>Assemblée nationale : Michel Issindou (SRC), rapporteur au fond, commission des Affaires sociales. Pascal Terrasse (SRC), rapporteur pour avis, commission des Finances. Sénat : Christiane Demontès (Soc), rapporteur au fond, commission des Affaires sociales.</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>- Examen en séance au Sénat à partir du 28 octobre jusqu'au 5 novembre.</p>

Questions parlementaires :

Sur le traitement des dossiers par les caisses de retraite :

Le député **Lionel Tardy** (UMP, Haute-Savoie) a interrogé la ministre des Affaires sociales sur les conséquences de la réforme des retraites sur le traitement des dossiers par les caisses de retraites. Les changements induits, ajoutés à ceux provoqués par les précédentes réformes, conduiront probablement à une hausse des demandes de la part des assurés, ce qui allonge le délai de traitement des dossiers et met en difficulté les caisses de retraites. Il souhaite savoir ce qu'elle compte mettre en œuvre, consécutivement à la réforme, afin de faire en sorte que celle-ci ait un impact limité sur le délai de traitement des dossiers.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-40711QE.htm>

Sur les retraites des artisans et commerçants :

Le député **Rudy Salles** (UDI, Alpes-Maritimes) a interrogé la ministre des Affaires sociales sur les inquiétudes des retraités de l'artisanat et du commerce relatives au projet de loi portant réforme des retraites. En effet, les mesures annoncées par le Gouvernement concernant ce projet de loi risquent de réduire gravement le pouvoir d'achat de ces retraités. En outre, en n'achevant pas l'alignement des régimes spéciaux et des fonctionnaires sur le secteur privé, ces mesures entretiennent une inégalité, d'autant que les forts déficits de ces régimes laissent présager de nouveaux impôts. Les intéressés dénoncent la hausse des cotisations d'assurance vieillesse qui pèse sur les entreprises et les actifs. Ces mesures vont à l'encontre de la relance de l'emploi, et réduisent les perspectives de financement de l'assurance vieillesse. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur le sujet.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-40196QE.htm>

Sur la réglementation en matière de transmission dématérialisée à la sécurité sociale :

Le député **Luc Belot** (SRC, Maine-et-Loire) a attiré l'attention de la ministre concernant les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM). Les accidents du travail peuvent être déclarés en procédure dématérialisée par les employeurs qui notifient l'envoi par pli recommandé. En revanche, les caisses primaires doivent impérativement confirmer leur conclusion par accusé de réception. Ce surcoût est supporté par les CPAM sur leur budget de fonctionnement. Celles-ci ont estimé ce coût en moyenne entre 120 000 et 150 000 euros (chiffres 2010 : 135 541 euros). Dans quelle mesure le Gouvernement peut simplifier cette procédure en télétransmettant par exemple les déclarations évoquées ci-dessus, et en permettant aux envois électroniques de retour d'avoir une valeur juridique.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-41226QE.htm>

Sur les retraites complémentaires :

La députée **Marianne Dubois** (UMP, Loiret) a interpellé la ministre sur la situation des régimes complémentaires AGIRC-ARRCO. Il apparaît que le déficit de ces deux régimes atteindra près de 6,2 milliards d'euros en 2014, ce qui sous-entend de graves problèmes de financement à court terme, d'ici 2020. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour lever les inquiétudes des cotisants sur ces deux régimes complémentaires.

Voir la question :

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-41183QE.htm>

NOVEMBRE

- 5 novembre : vote au Sénat du projet de loi sur les retraites.
- 6 novembre : examen du PLFSS en Commission des Affaires sociales au Sénat.
- 12 novembre : petit-déjeuner du club parlementaire « Avenir de la protection sociale » sur le thème du financement de la protection sociale (Assemblée nationale).
- 20 novembre : examen du projet de loi retraites à l'Assemblée (2^e lecture).

DECEMBRE

- 3 décembre : adoption du PLFSS 2014.

JANVIER 2014

- Remise du rapport du Haut conseil du financement de la protection sociale.
- Examen du projet de loi artisanat et commerce au Parlement.

2014

- Réforme de la dépendance.